**ARRETE PORTANT RETENUE SUR REMUNERATION POUR ABSENCE DE SERVICE FAIT**

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire *(ou le Président)* de ...

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 712-1 ;

***Le cas échant si contractuel de droit public***

*Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale*

***En d’absence injustifiée***

*Considérant que Monsieur (ou Madame) …, (grade) ..., est en situation d’absence non justifiée à compter du …… jusqu’au …… inclus, soit … jour(s) ;*

*Considérant que cette absence de service justifie la mesure d’une retenue sur traitement pour absence de service fait ;*

***En cas d’heures de travail non réalisées***

*Considérant que Monsieur (ou Madame) …, (grade) …, n’accomplit pas l’intégralité de ses heures de travail effectif à raison de … (préciser le nombre d’heures) pour le mois de …*

*Considérant que ces heures de travail non réalisées justifient la mesure d’une retenue sur traitement pour service non fait ;*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

***En cas d’absence injustifiée***

*Monsieur (ou Madame) … né(e) le ..., à ..., (grade) ..., subira au titre de ses absences non justifiées du … jusqu’au … inclus, soit … jours) une retenue sur traitement pour absence de service fait égale à un trentième du traitement mensuel pour toute journée d’absence.*

***En cas d’heures de travail non réalisées***

*Monsieur (ou Madame) … né(e) le ..., à ..., (grade) ..., subira au titre des heures de travail non réalisées, à raison de … heures, une retenue sur traitement pour service non fait proportionnellement aux heures de travail non effectuées à raison d’1/151,67èmes de la rémunération mensuelle.*

Cette période ne sera pas prise en compte dans la carrière de l’agent.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 3 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 4**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le Président)*,